

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

AMENDEMENT

N° II-AE33

présenté par

Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	0	14 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	14 000 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	14 000 000	14 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NFP vise à maintenir les crédits de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) en transférant 14 millions d'euros de l'action 07 du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » vers le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », et en particulier l'action 05 « Agence pour l'enseignement français à l'étranger ». Nous appelons le Gouvernement à lever le gage.

En effet, le PLF pour 2025 prévoit une baisse de crédits de 14 millions d'euros pour l'AEFE. Pour rappel, l'AEFE est un opérateur public placé sous la tutelle du Ministère des affaires étrangères qui coordonne le réseau d'établissements scolaires français à l'étranger. Cette coupe de 14 millions d'euros entérine la destruction d'un service public essentiel qu'est l'école avec l'abandon des objectifs annoncés en 2018 par le Gouvernement et le Président de la République dans le « Cap 2030 », qui prévoyaient notamment le doublement des effectifs d'élèves du réseau international.

L'austérité, ce sont des professeurs en moins et des classes surchargées. C'est aussi de moins en moins d'enseignants titulaires de l'Education nationale et de plus en plus d'enseignants recrutés comme contractuels, souvent de droit local, avec des rémunérations et des droits en matière de sécurité sociale qui sont indignes d'agents publics français, et au global une baisse de la qualité d'enseignement. Il en résulte également une grave crise d'attractivité à tel point que, pour la première fois en 2023, de très nombreux postes de détachés enseignants n'ont pas été pourvus à l'AEFE.

Ces 14 millions d'euros devront être supportés par les agents français expatriés qui payent les « coûts d'écolage », c'est-à-dire les frais de scolarité non supportés par l'AEFE. Moins de moyens pour l'AEFE, ce sont des frais de scolarité plus chers. Cela va totalement à l'encontre de l'une des missions principales de l'AEFE qui est « d'aider les familles des élèves français ou étrangers à supporter les frais liés à l'enseignement (...) tout en veillant à la stabilisation des frais de scolarité ».

On en arrive à des situations où les agents publics sont contraints de refuser des postes dans certains pays face au coût exorbitant des frais de scolarité. Chaque agent public devrait bénéficier de la gratuité de l'école ou a minima de la même exonération d'environ 88 % qui existe pour le personnel de l'AEFE et des établissements scolaires.

L'austérité va également accroître le manque d'accès PMR dans les établissements scolaires de l'AEFE ou le manque d'AESH pour accompagner les élèves.

Pour toutes ces raisons, le groupe LFI-NFP considère qu'il convient au minimum de maintenir les crédits de l'AEFE au même niveau que l'exercice précédent.